

→ Des crèches suffisantes, de qualité, de proximité et gérées en direct par un Office communautaire

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, la discussion sur le « *projet de nouvelle extension de la Cour* », suivi de la précision arbitraire « *3^{ème} Tour* », a glissé vers un autre sujet, celui de l'« *installation d'une crèche à la Cour* ».

Cette « revendication » est l'héritage du comité du personnel précédent (2006-2008).

Sur demande de ce dernier, l'administration s'est, dès 2007, engagée à « *étudier la question* ». Trois ans plus tard, la Cour, sans aucune étude, transmet la question au Collège des chefs d'administration des institutions installées à Luxembourg.

EPSU souhaite dissiper tout malentendu sur sa position en la matière.

- La pénurie croissante de places dans les crèches communautaires conduit actuellement à des solutions de dépannage peu satisfaisantes, dans des crèches privées, parfois pauvrement équipées et d'accès difficile.
⇒ **EPSU demande un nombre de places suffisant dans des crèches de qualité**
- La proximité d'une crèche au lieu de travail sert à diminuer les distances parcourues tous les jours par les enfants et leurs parents.
⇒ **EPSU demande des crèches de proximité**
- « Proximité » n'est pas à confondre avec incorporation d'une crèche dans le bâtiment même dans lequel travaillent les parents. Une crèche doit, avant tout, être conçue de façon à favoriser l'épanouissement des enfants. Elle doit respecter les normes en vigueur dans le pays d'accueil et disposer d'un jardin. Elle ne peut pas être partie intégrante d'un bâtiment administratif, encore moins du genre de bâtiment envisagé pour la Cour de justice.
- Les promoteurs d'une crèche dans les locaux de la Cour avancent l'argument que cela permettrait aux parents de visiter leur progéniture dans le courant de la journée. Or, dans l'intérêt du bon fonctionnement d'une crèche, c'est surtout ce qu'il faut éviter, puisque le va-et-vient des parents le perturbe. Il est étonnant qu'aucun responsable ne se soit renseigné auprès des gens du métier pour s'informer de ce détail.
⇒ **EPSU s'oppose à une crèche engloutie dans un bâtiment administratif**
- La gestion des crèches est assurée, pour l'ensemble des institutions à Luxembourg, par le Parlement européen. Cette institution,

- d'une part, gère une crèche communautaire en direct et,
- d'autre part, réserve des places dans des crèches privées.
- Dans tous les cas, les parents contribuent aux frais en application d'un barème commun.
- Pour assurer l'application des mêmes tarifs, il faut que la gestion des crèches reste centralisée et, pour contenir les coûts, il faut assurer des économies d'échelle. Ce serait aux institutions, soumises actuellement à une pression budgétaire sans précédent, et tout d'abord à la Cour avant de soulever la demande, d'y penser...

⇒ **EPSU** veut des crèches gérées par un Office communautaire

- Un syndicat n'est pas un groupe de pression de « clients ». Lorsqu'il revendique un service dans l'intérêt de ses membres, il devrait se soucier aussi des conditions d'emploi et de travail des travailleurs qui rendront ce service. Pour **EPSU** au moins, cela va de soi.
- Actuellement le Parlement ne peut pas employer des agents contractuels (AC) 3 bis d'un niveau approprié aux fonctions et avec contrat à durée indéterminée (CDI), parce qu'il ne dispose pas d'un Office. Or, c'est justement pour ce genre de services que les AC 3 bis et les Offices ont été inventés.
- Si le Parlement n'a pas envie de créer un « Office crèches », ce qui lui permettrait d'employer des AC en CDI, encadrés par des fonctionnaires, il n'a qu'à céder ce service à l'OIL de la Commission, qui, lui, peut le faire.
- **EPSU** s'oppose à la prolifération de la sous-traitance et considère que tant les personnes (personnel, utilisateurs) que les infrastructures doivent être gérées, en direct, par la même entité administrative communautaire. Les salariés ont le droit de savoir qui est leur patron.

⇒ **EPSU** veut des crèches avec du personnel communautaire



Le rebondissement, à l'occasion de la nouvelle extension de la Cour, de la « revendication » d'une crèche qui serait incorporée dans celle-ci ne fait que caricaturer l'opposition réelle du personnel à la 3^e Tour comme un caprice visant à obtenir une contrepartie...

Pour l'ensemble de ces raisons et pour d'autres encore (p.ex., multilinguisme), **EPSU** s'oppose à ce « projet », s'il en est, qui vise à « doré la pilule » d'une 3^e Tour jaune ..., alors qu'il porte l'effet contraire.

EPSU-CJ.lu

<http://epsu-cj.lu/>